

ORPHELINAT MAÇONNIQUE
SOLIDARITE JEUNESSE

*Association reconnue d'utilité publique
par décret du 2 Décembre 1927*
Statuts modifiés par Arrêté Ministériel du 14 septembre 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE

du

Samedi 26 juin 2021

pour l'exercice 2020

Par Visio conférence à 14 h 00

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes Très Chers Frères Délégués.

Depuis plus d'un an, nous traversons une période qui désorganise notre vie quotidienne.

Malgré la pandémie, le conseil d'administration se réunit tous les mois en visioconférence et traite tous les dossiers qui nous parviennent de façon à faire face, comme d'habitude, aux différentes demandes des familles que nous soutenons.

Plus que jamais, nous souhaitons que les parrains soient des intermédiaires actifs entre les familles, les Loges et Solidarité Jeunesse afin de nous permettre d'aider au mieux nos pupilles que ce soit financièrement mais aussi par un soutien moral immédiat et nous pouvons vous assurer que depuis un an cet aspect de notre aide est de plus en plus important.

Comme l'année dernière, afin d'être conforme vis-à-vis de nos autorités de tutelle, nous sommes dans l'obligation de tenir notre Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence. Le prestataire ainsi que l'huissier de justice seront les mêmes que l'année passée et nous vous communiquerons en temps et heure les différentes étapes de la procédure afin que vous puissiez y participer sans difficulté.

Nous espérons que 2022 nous permettra de nous retrouver physiquement comme par le passé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

« Ils ont besoin de Nous. Nous avons besoin de Vous. »

J'ai dit.

Philippe CÉLÉRIER

Président de Solidarité Jeunesse – OM


Paris le 22 04 2021

*

* *

POUVOIR DU DÉLÉGUÉ

Article 16 – Assemblée Générale

Art. 16.1 – Composition

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur ; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- de 1 à 39 membres : 1 voix;
- de 40 à 79 membres 2 voix;
- de 80 à 119 membres 3 voix;
- de 120 à 159 membres 4 voix;
- à partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'Association, non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Art. 16.2 – Convocation

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Art. 16.3 – Fonctionnement

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

*

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2020 - 2021

Président	Philippe CÉLÉRIER
Vice - Président	Georges-Marie DUCLOS
Secrétaire Général	Michel LAFARIE
Secrétaire Adjoint	Alphonse WOELFFEL
Trésorier	Jean BATTISTON

Commissaire aux Comptes	Cabinet Deloitte
Archiviste	Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2020 - 2021

Fin de Mandat *

Messieurs :

BATTISTON Jean	2022
*CÉLÉRIER Philippe	2021
DE MARTIN Diégo	2022
DUCLOS Georges-Marie	2022
GARO Julien	2022
*HELIBERT Jean Thierry	2021
*HIRIGOYEN Patrick	2021
LAFARIE Michel	2023
LAURET Didier	2023
LECLERC Patrick	2022
*RABEFANIRAKA Christian	2021
*PARIS Jacques	2021
PEIGNE Marcel	2023
ROQUES Alain	2023
WOELFFEL Alphonse	2023

Présidents d'Honneur	André IMBERT Philippe JEAN
Vice - Président d'Honneur	Claude ROSENBERG

**COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU SAMEDI 20 JUIN 2020**

Régulièrement convoquée par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique est ouverte le 20 juin 2020 à 15 heures par le **Président Philippe CELERIER**, en visio-conférence.

*
* *

Sont présents :

M. Georges Marie DUCLOS Vice-Président

M. Michel LAFARIE Secrétaire Général

M. Alphonse WOELFFEL Secrétaire Général Adjoint

**MM. Patrick HIRIGOYEN - Patrick LECLERC - Marcel PEIGNE -
Christian RABEFANIRAKA - Alain ROQUES - Jean Thierry HELIBERT,
Administrateurs.**

*
* *

Sont excusés :

**MM. Gilbert MUSSO - Jacques PARIS - Jean BATTISTON -
Julien GARO Administrateurs**

*
* *

Est absent :

M. Diego DE MARTIN Administrateur

Sont représentées les 61 RL suivantes :

–	111 Les cœurs fidèles	Or de Meaux
–	210 La vraie Lumière	Or de Cannes
–	288 Cosmos	Or de Paris
–	358 Maurice Monnier Galilée	Or de Paris
–	454 Espéranto	Or de Paris
–	459 L'heureuse rencontre	Or de Brest
–	565 Les vieux amis	Or de Marseille
–	669 Isis	Or de Toulouse
–	722 Lumière Écossaise	Or de Paris
–	723 La Tradition Jacobine	Or de Paris
–	806 Le delta de Saint Clair	Or de Sète
–	816 Orient-Occident	Or de La Rochelle
–	844 La Parfaite Union	Or de Hénin-Beaumont
–	845 Armorique	Or de Saint Briec
–	848 Renaissance d'Aubigny	Or de Bourges
–	871 Art et Progrès	Or de Paris
–	891 Les trois maillets Arts et Amitié	Or d'Evreux
–	899 Saint Jean d'Alby	Or de Albi
–	938 Silence et Fraternité	Or de Brignoles
–	958 Christophe Plantin - Travail et persévérance	Or de Tours
–	965 La Solidarité de Villeurbanne	Or de Villeurbanne
–	971 L'ami des hommes	Or de Marignane
–	973 Saint Germain	Or de Nantes
–	1029 Cœurs fidèles de l'Artois	Or de Arras
–	1077 Logos	Or de Forbach
–	1187 Les sept frères du Trégor	Or de Lannion Plouaret
–	1194 L'image du monde	Or de Carros
–	1222 Regius	Or de Marseille
–	1234 Les Frères Maçons de Saint Jean	Or de Annecy
–	1256 Le Gaiac	Or de Noumea
–	1257 L'homme véritable	Or de Caen
–	1266 Liberté et progrès	Or de Nîmes
–	1319 Cœurs des dunes	Or de Dunkerque

–	1331 Victor Hugo	Or de Paris
–	1371 L'intelligence du cœur	Or de Bron
–	1394 Le Delta ligérien	Or de Tours
–	1411 La Rose Rhénane	Or de Haguenau
–	1459 Trois maîtres sous l'acacia	Or de Châteauroux
–	1488 La Fraternité corrézienne	Or de Brive la Gaillarde
–	1541 L'étoile de Condate	Or de Rennes
–	1548 Lux Aeterna	Or de Béziers

Elles représentent 64 voix

*
* *

POINT 1 – Allocution du Président :

« Mes Très Chers Frères Délégués.

Les membres du Conseil d'Administration de votre Orphelinat et moi-même sommes très heureux de vous retrouver pour cette Assemblée Générale Ordinaire 2020 qui se tient exceptionnellement en visioconférence pour les raisons sanitaires que vous connaissez tous.

Je tiens tout d'abord à remercier tous les Administrateurs ainsi que notre fidèle secrétaire pour leur disponibilité et leur dévouement à l'égard de nos pupilles. Merci également à tous les parrains et à vous mes très chers frères délégués qui êtes intéressés par le fonctionnement de votre association.

Cette année 103 loges ont désigné un délégué auprès de votre orphelinat c'est peu mais on fera sans doute mieux l'année prochaine.

*Je veux également remercier le Très Respectable Frère **Didier DUCHENE** Grand Hospitalier de notre Obédience pour son indéfectible soutien qui nous dira quelques mots dans un instant.*

Afin de préciser notre fonctionnement, et malgré des rumeurs qui circulent en région parisienne, Solidarité Jeunesse Orphelinat Maçonique n'est pas une structure inter obédientielle, et nous sommes composés uniquement des loges de la Grande Loge de France.

Comme nous l'avions demandé sur la convocation, compte tenu du temps imparti pour cette visioconférence, certains d'entre vous ont posé des questions auxquelles nous répondrons au fur et à mesure des sujets abordés. Il n'y aura donc pas de questions en direct au moment des questions diverses notamment. A ce sujet, certaines loges nous ont demandé comment nous percevons et envisageons les conséquences du coronavirus.

Si aujourd'hui, encore, nous n'avons pas trop de demandes émanant des familles que nous aidons nous avons toutefois été conduits à attribuer 10 400 € d'allocations exceptionnelles en raison d'un confinement mal vécu.

Nous avons à ce jour connaissance d'un seul cas de décès d'un frère dû au virus ayant 1 enfant scolarisé, nous sommes dans l'attente de réception du dossier.

A part ces 2 éléments, nous sommes dans l'obligation d'attendre et nous devons faire face au fur et à mesure des cas qui nous seront soumis.

D'autres questions portent sur notre fonctionnement. Je suis assez surpris car nous participons à toutes les journées des hospitaliers en région pour expliquer notre fonctionnement et tous les renseignements sont sur notre site sjom.fr qui est accessible à tous. Je vous rappelle que pour accéder à l'espace membre, il vous suffit d'inscrire en MAJUSCULE le 1er mot de semestre de l'obédience sur l'identifiant et le second en minuscule et sans accent pour le mot de passe. Je vais néanmoins vous dire quelques mots pour répondre aux questions posées. Lorsqu'un frère nous quitte pour l'orient éternel et qu'il était père d'un ou plusieurs enfants scolarisés nous les prenons en charge.

La 1ere chose à faire est de nous contacter afin d'obtenir un dossier de demande de prise en charge et surtout de nommer un parrain qui doit obligatoirement être de la loge du frère disparu. C'est lui qui assurera le montage du dossier avec la famille et qui sera le lien indispensable entre la famille, la loge et Solidarité Jeunesse. Ensuite, en fonction des revenus de la famille, nous appliquons une prise en charge morale ou totale.

1er cas, la famille a des revenus qui permettent d'élever décemment les enfants. Nous sommes dans le cas d'une prise en charge morale. Nous donnons donc 1 chèque dit de prime d'été de 200 € par pupille. Si nous recevons les résultats scolaires dans le délai imparti la commission des prix d'encouragement pourra primer ou non les pupilles et ces derniers recevront en plus un autre chèque de 200 € en décembre dit prime d'hiver. Nous proposons également les séjours en colonie de vacances à Clarté et des sorties culturelles.

2ème cas, la famille a des revenus modestes. C'est une prise en charge totale qui se fera. Nous attribuerons aux vues du dossier une allocation trimestrielle qui peut atteindre plus de 9 000 € par an et par enfant, une prime de rentrée universitaire qui varie tous les ans, cette année elle est fixée à 1 000 €. A quoi s'ajoutent les primes énoncées précédemment pour une prise en charge morale.

Nous octroyons également des allocations exceptionnelles qui sont attribuées au cas par cas sur demande du parrain. Le montant total peut varier avec une grande amplitude d'une année sur l'autre en fonction des besoins de nos pupilles. Ceci pour clore la partie aides financières en vous précisant que nous soutenons les pupilles jusqu'à la fin de leurs études et leur entrée dans le monde du travail.

Nous organisons également des sorties pour les pupilles. Le but est culturel avec des visites de musées et autres afin que les mamans et les enfants se rencontrent et se connaissent et qu'une chaîne se crée entre eux. Je vous affirme que ces réunions sont très chaleureuses et vivement demandées par les familles. Elles apportent psychologiquement beaucoup aux mamans et aux enfants et nous permettent en outre de mieux connaître les familles que nous aidons.

J'espère que ces éléments permettront aux loges qui l'ont demandé d'être plus éclairé sur notre action, et je vous demande de bien vouloir faire passer le message que tous les ans dans les régions sont organisées des journées des hospitaliers et je ne peux que vous inciter à y participer.

En ce qui concerne les autres questions elles portent sur nos comptes, donc nous apporterons les réponses tout à l'heure.

Je vous confirme que cette année encore nous ne vous proposerons pas d'augmentation des capitations.

Je terminerai en vous donnant des précisions sur le déroulement de cette Assemblée générale ordinaire.

*Vous avez tous reçu notre ordre du jour. Nous le suivrons normalement et nous ferons comme à l'habitude les votes à main levée. Puis nous terminerons par les élections de 5 administrateurs par bulletin secret **Monsieur LUGASSY** de la société I. Périclès vous expliquera le mode de vote tout à l'heure.*

Je tiens à vous confirmer aussi que toute notre Assemblée Générale Ordinaire se déroule sous contrôle d'un huissier de justice qui proclamera les résultats du vote sous 48 heures.

Au nom de tous les Administrateurs, je vous remercie Mes Très Chers Frères Délégués de votre attention.

*Je donne maintenant la parole au Très Respectable Frère **Didier DUCHENE Grand Hospitalier** de La Grande Loge de France.*

J'ai dit. »

Allocution du **Très Respectable Frère Grand Hospitalier** :

« Monsieur le Président, Mon Très Cher Frère Philippe, Messieurs les Administrateurs et vous tous mes Très Chers Frères,

Nous tenons aujourd'hui l'Assemblée Générale de Solidarité Jeunesse dans un contexte bien particulier, dans la forme tout d'abord, puisque l'Assemblée Générale a lieu en visioconférence, mais surtout parce qu'elle se situe alors qu'une terrible pandémie nous frappe tous et que les conséquences de cette pandémie, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique et social, se font sentir et se feront sentir dans les mois qui viennent. Je tiens à remercier toutes les Loges et tous les Frères pour leur implication dans la résolution des innombrables problèmes que cette pandémie a soulevés.

Ils sont de tous ordres et nous devons prendre conscience que nous aurons à y faire face tous ensemble dans la durée.

Votre Association a fait face de son côté, avec ses moyens, par un surcroît de mobilisation de son Président et de ses Administrateurs et je les en remercie.

La Maison de la Solidarité, rassemblant toutes les Associations Nationales de Solidarité, s'est réunie sur une base hebdomadaire depuis mars et une surveillance particulière a été mise en place pour tenter d'être le plus réactif aux difficultés des Frères. Les échanges intervenus au cours de ces nombreuses réunions ont permis d'affiner notre dispositif d'entraide.

Le Grand Hospitalier et son équipe se tiennent bien entendu aux côtés de votre Association et vous pouvez compter sur eux pour vous aider dans la mesure de leurs moyens. Je tiens à cet égard à remercier les nombreux Frères et les Loges qui ont contribué à renforcer le Fonds de Bienfaisance de la Grande Loge de France par leurs dons généreux.

Le Très Respectable Grand Maître a également annoncé que l'excédent des ressources sur les dépenses de l'année « hors normes » 2020 sera reversé à la Solidarité.

L'ensemble de ces ressources permettra au Fonds de Bienfaisance d'intervenir si nécessaire comme caisse de secours pour les Associations qui prennent en charge nos Frères et leurs familles. Je vous appelle à rester vigilants sur tous nos Frères qui ont souffert, en particulier les plus âgés d'entre nous.

Monsieur le Président, Messieurs les Administrateurs et vous tous mes Très Chers Frères, je vous souhaite une bonne Assemblée Générale et je vous remercie d'y consacrer de votre temps et de votre énergie.

J'ai dit »

*
* *

POINT 2 - Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

POINT 3 – Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2019 :

Celui-ci (pages 6 à 18) a été adressé par voie numérique à tous les Vénérables Maîtres et les Délégués (l'Association ne fait plus d'envoi papier depuis 2013) accompagné des éléments qui seront examinés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

*

* *

POINT 4 – Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 (pages 19 à 23) :

Le **Président** demande l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité

*

* *

POINT 5 – Rapport du Trésorier sur l'exercice 2019 (page 25 à 40) :

Le **Président** rappelle que les questions écrites parvenues à Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonique conformément à la demande faite, compte tenu des circonstances, ont donné lieu à réponses.

L'Administrateur en charge de la Commission Comptable **M. Christian RABEFANIRAKA** donne quelques précisions sur le compte de résultat :

L'excédent de 83 652 € contre 76 757 € en 2018.

Plusieurs questions avaient été posées par écrit concernant la nature des primes d'été, d'hiver, des aides exceptionnelles et des rapports avec CLARTE ; les réponses ont été fournies par le **Président** dans son allocution, mais il rappelle que les aides exceptionnelles sont accordées suite à la demande spécifique formulée par le parrain de le ou la pupille (frais de stage, par exemple) Elles ont représenté 59 800 € en 2019 et figurent pour 70 000 € dans le budget prévisionnel.

Les frais généraux ont représenté 80 000 € environ (ce sont frais immobiliers, charges diverses, frais de fonctionnement, salaire de la secrétaire, assurances etc.... et également frais de déplacement des administrateurs pour rencontrer les pupilles et les mamans ainsi que les rencontres familiales régionales organisées régulièrement).

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité

*

* *

POINT 6 – Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 (pages 43 à 49) :

Celui-ci, en l'absence du Commissaire aux comptes, est lu par le **Président**. Il est conforme aux nouvelles obligations et ne révèle aucune anomalie.

*

* *

POINT 7 – Bilan et compte de résultat de l'exercice 2019 (pages 25 à 36) :

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'unanimité.

*

* *

POINT 8 – Quitus au Conseil d’Administration :

Le quitus est donné au Conseil d’Administration
à l’unanimité

*
* *

POINT 9 - Budget prévisionnel 2021 (page 41) :

Encore plus que lors des exercices précédents, l’incertitude pèse sur ce prévisionnel compte tenu des événements sanitaires. Un rectificatif sera éventuellement soumis à l’avis de l’Assemblée Générale Ordinaire en juin 2021.

Le Budget prévisionnel 2021 est adopté à
l’unanimité

*
* *

POINT 10 - Questions diverses :

Il n’y a pas eu de question

*
* *

POINT 11 – Renouvellement du 1/3 des Administrateurs :

Conformément aux statuts, un tiers des Administrateurs doit être renouvelé.

Sont candidats au renouvellement de leur mandat pour trois années les Frères

- **M. Michel LAFARIE Secrétaire Général**
- **M. Marcel PEIGNE**
- **M. Alain ROQUES**
- **M. Alphonse WOELFFEL Secrétaire Général Adjoint**

Sont également candidats les Frères :

- **M. Philippe CAFIERO**
- **M. Didier LAURET**

Appelé par le **Président** par ordre alphabétique, chacun des candidats au renouvellement de son mandat fait une courte présentation de sa candidature.

- **M. Michel LAFARIE :**

« Mes très chers frères délégués,

*Je suis **Michel LAFARIE**, actuel Secrétaire Général de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique.*

J'appartiens depuis 38 ans à la RL 891 Les Trois Maillets Arts et Amitié à l'Orient d'Evreux et je suis médecin hospitalier retraité.

Ma première « fonction » si je puis dire dans l'Association fut, pendant presque 15 ans, celle de parrain de trois pupilles pris en charge par Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique et tout naturellement, à la constatation, au fil des années, de l'efficacité de la Solidarité et de la Fraternité manifestées par Solidarité Jeunesse, j'ai souhaité mettre mon énergie et mon temps à son service et celui des orphelins de nos Frères.

Cette mise en pratique des engagements d'Amour fraternel que nous avons tous pris m'a conforté dans l'action menée avec l'ensemble du Conseil d'Administration envers les pupilles et les mamans.

*C'est pourquoi je souhaite de tout mon cœur la poursuivre si vous avez la gentillesse de me confier un nouveau mandat d'Administrateur.
Je vous en remercie par avance.*

J'ai dit »

- **M. Marcel PEIGNE :**

« Mes Très Chers Frères Délégués, Le premier mandat d'Administrateur que vous m'avez confié il y a maintenant 3 ans, m'a conduit à découvrir toutes les facettes des nobles missions de notre Association.

Durant les 3 années passées au sein de Solidarité Jeunesse j'ai eu la joie de pouvoir mettre en adéquation, l'idéal qui m'anime. Je veux parler de l'entraide et de la solidarité qui sont pour un Franc Maçon les bases vertueuses de son engagement dans la Cité.

C'est pour faire perdurer ces vertus et contribuer de toute mon énergie à servir notre noble institution en lui apportant toute l'aide nécessaire dont elle a besoin.

C'est persuadé que vous trouverez au travers de ma candidature la fraîcheur qui sied à un Administrateur pour entreprendre de grandes et bonnes choses, que je sollicite le renouvellement de mon mandat. Je vous remercie.

J'ai dit »

– **M. Alain ROQUES :**

*« Je m'appelle **Alain ROQUES**, je suis membre de la respectable loge « les Vieux Amis », n° 565 à l'Orient de Marseille, administrateur à l'Orphelinat maçonnique depuis quelques années et responsable de la Commission d'adoption.*

*Au sein de cette commission avec d'autres Administrateurs et, en étroite collaboration avec le **Président**, nous analysons et préparons les dossiers des familles suivies, souvent depuis de nombreuses années.*

Je suis ensuite chargé de présenter ces dossiers au Conseil d'Administration pour validation et ainsi prolonger le soutien à ces familles.

Afin de poursuivre ce travail de solidarité qui me tient à cœur, je sollicite de votre part un vote favorable pour le renouvellement de mon mandat.

Merci, mes Frères, de m'avoir écouté.

J'ai dit. »

– **M. Alphonse WOELFFEL :**

*« Je me présente **Alphonse WOELFFEL**, membre de la Respectable Loge La Rose Rhénane N°1411 à l'Or de Haguenau. Je suis entré à Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique en 2014 comme Administrateur.*

Depuis deux mandats, j'ai le plaisir de donner un sens pratique et pragmatique au terme de Fraternité et Solidarité, pour nos jeunes qui ont perdu leurs pères voir leurs deux parents.

Continuer à transposer dans la vie de tous les jours Fraternité et Solidarité m'incite à vous soumettre ma candidature pour ce nouveau mandat.

J'ai dit. »

Le **Président** demande ensuite aux deux nouveaux candidats de se présenter par ordre alphabétique **M. Philippe CAFIERO** puis **M. Didier LAURET**.

– **M. Philippe CAFIERO** :

« *Monsieur le **Président**, Messieurs les Administrateurs, mes très chers Frères.*

*Je m'appelle **Philippe CAFIERO**. Je travaille au sein de ma Loge Mère ESPERANTO depuis 24 années.*

Ex DRH de la Croix Rouge Française, maintenant à la retraite, je suis porté par les valeurs de fraternité, d'humanité et d'entraide. Agir pour l'autre et donner pour donner sont des valeurs auxquelles je crois profondément en tant que Maçon, ancien Vénérable Maître et surtout Hospitalier.

Touché par la portée des missions de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique, j'aimerais y apporter mes compétences humaines et une partie de mon temps.

Participer ainsi à tous types de travaux, de commissions ou autres de l'Association est pour moi une façon évidente de rendre mon engagement concret et utile. Voilà les motivations qui me guident pour me présenter simplement à vous.

J'ai dit »

Le Président :

« *Merci mon TCF Philippe »*

– **M. Didier LAURET** :

« *Mes très frères, chers membres de Solidarité Jeunesse*

Je vous présente ma candidature comme membre du Conseil d'Administration de Solidarité Jeunesse pour la prochaine mandature

Âgé de 58 ans, j'ai été initié le 17 octobre 2011 à la RL La Tradition Jacobine (Orient de Paris), puis j'ai gravi les échelons du grade de Compagnon le 18/11/2013 et de Maître le 02/01/2017.

Depuis cette année maçonnique, j'occupe le plateau d'Hospitalier.

Au niveau professionnel j'ai évolué dans les milieux de l'informatique et de l'audiovisuel pendant de nombreuses années. Je me consacre maintenant à mes projets documentaires et quelques charges de cours au sein de Masters dans le numérique dans les Universités de Paris 8 et de Paris 13.

Célibataire et sans enfant, j'ai cependant une vie familiale assez riche. Deux disparitions m'ont mis en face de la nécessité d'accompagner les enfants des disparus et les épouses.

*En 2005, j'ai perdu mon frère à la suite d'un AVC. En 2018, mon parrain en maçonnerie, **Faustin NZONGO**, a rejoint l'Orient Éternel. Je suis le parrain de son fils, **Nelson**, qui est âgé maintenant de 22 ans et que je connais depuis sa naissance. **Nelson** suit des études d'économie, son projet est d'avoir une expérience internationale. Nous travaillons ensemble dans une Association culturelle que nous avons créée du vivant de son père, il en est le trésorier. Nous travaillons aussi afin de publier le manuscrit posthume de son papa.*

J'ai dit ».

Le **Président** remercie les candidats puis les délégués de leur présence et clôt la séance à 15 h 45.

*
* *

Monsieur **Gabriel LUGASSY** représentant de la société I. Péricle rappelle aux délégués les modalités du vote électronique et précise que celui-ci sera possible pendant 45 minutes à compter de 16 h.

Les résultats seront proclamés par l'huissier de justice dans son rapport qui sera communiqué lundi 21 juin 2020.

*
* *

ADDENDUM au Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2020

Le rapport de l'huissier de justice indique les résultats suivants du vote :

Suffrages exprimés 64

–	M. Michel LAFARIE :	pour 64	réélu
–	M. Marcel PEIGNE :	pour 63	réélu
–	M. Alain ROQUES :	pour 61	réélu
–	M. Alphonse WOELFFEL :	pour 60	réélu
–	M. Philippe CAFIERO :	pour 26	non élu
–	M. Didier LAURET :	pour 46	élu

*

* *

Approuvé à l'unanimité par le Conseil
d'Administration dans sa séance du
Mercredi 1er juillet 2020.


Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE



Le Président

Philippe CELERIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2021

Exercice 2020

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2020/2021

Au cours de sa séance du Jeudi 23 Juin 2020, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER	réélu Président
M. Georges-Marie DUCLOS	réélu Vice-Président
M. Michel LAFARIE	réélu Secrétaire Général assisté de M. Alphonse WOELFFEL réélu Secrétaire Général Adjoint
M. Jean BATTISTON	réélu Trésorier

*

* *

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Alain ROQUES	Commission de Prise en Charge
Jean BATTISTON	Commission des Finances
Patrick LECLERC	Commission Juridique
Le Bureau	Commission des Relations Extérieures

Jean-Thierry HELIBERT

Commission des Prix

Jacques PARIS

Commission Histoire et Archives

Christian RABEFANIRAKA

Commission Comptabilité

*

* *

III - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission de Prise en Charge

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

Au 31 décembre 2020 la répartition des pupilles était la suivante :

Prise en charge	Pupilles mineurs	Pupilles majeurs	Total
Morale	24	29	53
Totale	18	17	35
		Soit :	88
		Pour 59 familles	

Article 2 – « *Objet de l'Association*

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration ».

Article 3 – « *Moyens d'action*

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- l'attribution de secours et de bourses ;*
- l'organisation de manifestations à caractère social et culturel ».*

Le montant total des allocations et primes attribuées a été de 310 410 €.

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 54 dossiers présentés par les Parrains pour une valeur de 17 120 €.

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

Malgré une année très difficile suite à la pandémie, Covid 19, nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- A présenté, à chaque séance du Conseil d'Administration, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a dégagé un excédent net de 68 473 € (se reporter au rapport financier).

80 Ateliers de la Juridiction et Loges symboliques ainsi que 136 personnes physiques ont fait des dons pour un montant total de 33 129 €.

D / Commission Juridique

Durant cet exercice, la Commission Juridique a procédé à :

- L'élaboration de différents documents relatifs à la constitution des dossiers de demandes de prises en charge.

- La mise en place pour finalisation en 2021 d'un Legs de la succession C. Y. (Etude notariale de Poitiers) avec la procuration et différents documents signés par le Président.

- La clôture du compte Banque Postale de l'Association impossible à réaliser à distance et devant être diligentée directement à l'agence de Paris.

- L'étude de plusieurs dossiers dont celui de « Z. » et l'envoi aux intéressés de la procédure à suivre auprès des autorités (contactées au préalable par nos soins) afin de donner des conseils avisés et surtout en cherchant une sortie aux problèmes concernés.

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

Invitée par le Très Respectable Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge de France, cette année, dans le but de mieux faire connaître l'Orphelinat Maçonique, de mieux expliquer le rôle des Parrains ayant en charge nos Pupilles, notre Association, représentée par son Président, a participé à deux Journées des Hospitaliers organisées dans les régions :

- **Région Méditerranée** : Le 22/02 à Brignolles : Le **Président** et **M. Patrick LECLERC** ont représenté SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE.

Ils ont ensuite rencontré **M. André IMBERT** ancien **Président** et **Président d'Honneur** de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE. Le soir le **Président** a rencontré **Mme JURIENS** ainsi que son fils **Aurélien**.

- **Région Hauts de France** : Le 29/02 à Lille : Le **Président** a représenté SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE.

Le **Président**, accompagné de la secrétaire, **Mme SADIK**, ont rencontré les familles de la région. Le lendemain, le 1^{er} mars, sur l'invitation de **M. B. C.**, nous avons visité un musée.

A cause de la pandémie, toutes les autres rencontres ont été annulées.

Suite à la crise sanitaire liée à la Covid 19, les séjours à la colonie de vacances à l'UJM CLARTE, à Arfeuilles ont été supprimées.

F / Commission Histoires et Archives

La Commission Archives a transféré dans la salle des archives un certain nombre d'éléments très intéressants à conserver, en particulier les plans des travaux effectués rue de Crimée, des documents antérieurs à la dernière guerre.

Un proche de l'Association s'est proposé de réaliser gracieusement la mise en page du Livre Objet et a procédé à la numérisation, des plans de ces travaux pour illustrer le livre.

*

* *

IV - RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2021 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants :

MM :

CELERIER Philippe

HELIBERT Jean-Thierry

HIRIGOYEN Patrick

RABEFANIRAKA Christian

PARIS Jacques

Ont fait acte de candidature :

MM :

CELERIER Philippe

HELIBERT Jean-Thierry

HIRIGOYEN Patrick

RABEFANIRAKA Christian

PARIS Jacques

*

* *

FAITS MARQUANTS EN 2020

L'année 2020 fut très difficile pour tout le monde mais également une année où l'Association a déployé tous ses efforts pour soutenir les familles dont elle a la charge. SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE a utilisé tous les moyens de communication (téléphone, mails, courriers) pour maintenir le lien avec les mamans mais aussi avec les parrains en les encourageant à rompre l'isolement avec les familles. Les contacts téléphoniques entre les familles, la secrétaire et le **Président** ont été très fréquents.

Depuis le mois de mars, toutes les rencontres qui étaient prévues ont été annulées mais le lien avec les familles s'est intensifié. C'est ainsi que l'Association a soutenu et encouragé la création d'un « groupe WhatsApp » dédié aux échanges entre mamans. Ce groupe, né pendant le premier confinement, a aidé tous ses membres à se sentir moins seuls.

Consciente que c'est dans les moments d'isolement que certaines familles seraient tentées de couper le lien, SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE a accentué son soutien moral et ses marques d'attentions. C'est ainsi qu'en plus du colis habituellement envoyé lors de la fête des mères, elle a également envoyé un colis pour Noël. Un geste apprécié par toutes les familles, en témoigne toutes les correspondances parvenues à l'Association.

*

* *

Pour conclure ce rapport moral, de nombreux témoignages de remerciements chaleureux nous sont parvenus. Ils proviennent des pupilles satisfaits de leurs résultats scolaires, des mamans pour le soutien qui leur avait été apporté et des parrains pour le suivi des dossiers qui nous avaient été soumis.

Les témoignages les plus marquants sont à votre disposition sur notre site internet sjom.fr

*
* *

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020.

Le Secrétaire Général
Michel LAFARIE



Le Président
Philippe CELERIER



Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 21 04 2021.

*
* *

V - R A P P O R T F I N A N C I E R

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2020

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Ce rapport comprend trois parties :

- I. Examen des comptes de l'exercice 2020 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.
- II. Le budget prévisionnel de l'année 2022.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

I- EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2020 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
2. Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 présente un total de bilan de 2 038 171 € et un total du compte de fonctionnement de 476 327 €, dégagant un excédent de fonctionnement de 68 473€.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020..

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Continuité de l'association ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Faits marquants de l'exercice**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement majeur de l'exercice qui n'a cependant pas donné lieu à des ajustements des comptes annuels de clôture 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs ainsi que les charges et produits mentionnés dans les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Mais cette crise a eu pour effet un ralentissement relatif de notre activité habituelle, les administrateurs de Solidarité Jeunesse étant eux-mêmes impactés dans leur vie quotidienne par la gestion du confinement, chacun à leur niveau.

Cependant, l'essentiel de notre action, à savoir le traitement des dossiers de nos pupilles au quotidien, s'est poursuivi sans aucune rupture tout au long de l'année 2020, malgré cette pandémie et ses effets sur le tissu économique d'ensemble..

Solidarité Jeunesse n'a pas eu à recourir aux aides liées à la crise du Covid-19 mises en place par l'Etat tout au long de l'année 2020, et sa continuité de fonctionnement n'est pas en péril.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 653	9 621	31	0,00		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	2,99	60 980	3,10
Constructions	246 564	231 951	14 613	0,72	22 889	1,16
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	37 509	34 334	3 175	0,16	4 181	0,21
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,01	281	0,01
TOTAL (I)	354 986	275 907	79 079	3,88	88 330	4,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	225		225	0,01		
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					145	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 810 678		1 810 678	88,84	1 802 189	91,51
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	147 258		147 258	7,23	78 726	4,00
Charges constatées d'avance	930		930	0,05		
TOTAL (II)	1 959 092		1 959 092	96,12	1 881 059	95,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 314 078	275 907	2 038 171	100,00	1 969 390	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 409 871	69,17	1 409 871	71,59
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	552 001	27,08	468 349	23,78
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	68 473	3,36	83 652	4,25
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 030 345	99,62	1 961 872	99,62
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 784	0,28	5 737	0,29
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 102	0,05	818	0,04
. Organismes sociaux	598	0,03	749	0,04
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	101	0,00	135	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	241	0,01	79	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 826	0,38	7 517	0,38
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 038 171	100,00	1 969 390	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits				434 708	100,00	443 596	100,00	-8 888	-1,99
Total des produits d'exploitation (I)				434 708	100,00	443 596	100,00	-8 888	-1,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes				71 889	16,54	104 771	23,62	-32 882	-31,37
Impôts, taxes et versements assimilés				1 949	0,45	2 020	0,46	-71	-3,50
Salaires et traitements				12 036	2,77	13 076	2,95	-1 040	-7,94
Charges sociales				2 069	0,48	3 241	0,73	-1 172	-36,15
Dotations aux amortissements sur immobilisations				9 400	2,16	9 036	2,04	364	4,03
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges				310 410	71,41	300 579	67,76	9 831	3,27
Total des charges d'exploitation (II)				407 753	93,80	432 723	97,55	-24 970	-5,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				26 955	6,20	10 872	2,45	16 083	147,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés				8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)				8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)				8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				35 445	8,15	32 799	7,39	2 646	8,07

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	101	0,02	135	0,03	-34	-25,18
Total des Produits (I+III+V+VII)	476 327	109,57	516 511	116,44	-40 184	-7,77
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	407 854	93,82	432 858	97,58	-25 004	-5,77
RÉSULTAT NET	68 473	15,75	83 652	18,86	-15 179	-18,14
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 653	9 621	31	0,00		
<i>Licences Logiciels</i>	9 653		9 653	0,47	9 504	0,48
<i>Amortissement des logiciels</i>		9 621	-9 621	-0,46	-9 504	-0,47
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	2,99	60 980	3,10
<i>TERRAIN BATI</i>	60 980		60 980	2,99	60 980	3,10
Constructions	246 564	231 951	14 613	0,72	22 889	1,16
<i>IMMEUBLE</i>	235 381		235 381	11,55	235 381	11,95
<i>Installations generales</i>	11 183		11 183	0,55	11 183	0,57
<i>AMORTIS. CONSTRUCTIONS</i>		168 611	-168 611	-8,26	-160 765	-8,15
<i>Amort./ Immeubles...</i>		54 922	-54 922	-2,68	-54 922	-2,78
<i>Amort./ Trvx - Constructions</i>		8 419	-8 419	-0,40	-7 988	-0,40
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	37 509	34 334	3 175	0,16	4 181	0,21
<i>Install. gene. agenc. amenag. div.</i>	19 639		19 639	0,96	19 639	1,00
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	6 369		6 369	0,31	6 369	0,32
<i>Autre matériel informatique</i>	2 241		2 241	0,11	2 241	0,11
<i>Mobilier</i>	9 260		9 260	0,45	9 260	0,47
<i>Amortissement agencements</i>		17 814	-17 814	-0,86	-17 555	-0,88
<i>Amortissements matériel bureau</i>		6 369	-6 369	-0,30	-6 369	-0,31
<i>Amort./Autre mat. informat.</i>		892	-892	-0,03	-145	-0,00
<i>Amortissement mobilier</i>		9 260	-9 260	-0,44	-9 260	-0,46
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,01	281	0,01
<i>Depots et cautionnements versés</i>	281		281	0,01	281	0,01
TOTAL (I)	354 986	275 907	79 079	3,88	88 330	4,49
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	225		225	0,01		
<i>FRS - ACOMPTES S/COMMANDES</i>	225		225	0,01		
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					145	0,01

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2021

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
URSSAF....					101	0,01
Mutuelles					44	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 810 678		1 810 678	88,84	1 802 189	91,51
<i>Actions</i>	84 052		84 052	4,12	88 641	4,50
<i>COMPTE TONIC CROISSANCE 8 ANS</i>	10 000		10 000	0,49	10 000	0,51
<i>TONIC OBNL 2</i>	50 000		50 000	2,45	50 000	2,54
<i>TONIC OBNL 3</i>	50 000		50 000	2,45	50 000	2,54
<i>TONIC OBNL 4</i>	228 700		228 700	11,22	228 700	11,61
<i>TONIC OBNL 5</i>	228 700		228 700	11,22	228 700	11,61
<i>TONIC OBNL 6</i>	228 700		228 700	11,22	228 700	11,61
<i>OBLIG. STORK DMS 12Y</i>	535 000		535 000	26,25	530 000	26,91
<i>O.P.C.V.M. ECOFI crédit coop</i>	250 901		250 901	12,31	250 901	12,74
<i>TONIC OBNL 7</i>	50 000		50 000	2,45	50 000	2,54
<i>Autres valeurs mob. et creanc. ass</i>	62 018		62 018	3,04	61 348	3,12
<i>Parts Crédit Coopératif</i>	153		153	0,01	153	0,01
<i>Inter. courus/ Obligat°(Bons)</i>	32 455		32 455	1,59	25 046	1,27
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	147 258		147 258	7,23	78 726	4,00
<i>Chèques à encaisser</i>	500		500	0,02	459	0,02
<i>Banque_ C. Mutuel</i>	139 990		139 990	6,87	70 859	3,60
<i>C.C.B.P. Natexis _C/C_</i>	6 119		6 119	0,30	6 616	0,34
<i>Chèques postaux</i>	188		188	0,01	308	0,02
<i>Caisse siege social</i>	461		461	0,02	483	0,02
Charges constatées d'avance	930		930	0,05		
<i>Charges constatees d'avance</i>	930		930	0,05		
TOTAL (II)	1 959 092		1 959 092	96,12	1 881 059	95,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 314 078	275 907	2 038 171	100,00	1 969 390	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 409 871	69,17	1 409 871	71,59
<i>Fond assoc. sans droits de reprise</i>	1 366 907	67,07	1 366 907	69,41
<i>Réserve financière</i>	42 964	2,11	42 964	2,18
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	552 001	27,08	468 349	23,78
<i>Réserve Legs</i>	552 001	27,08	468 349	23,78
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	68 473	3,36	83 652	4,25
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 030 345	99,62	1 961 872	99,62
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 784	0,28	5 737	0,29
<i>FOURNISSEURS</i>	698	0,03	1 137	0,06
<i>FOURN._ FACT.NON PARVENUES</i>	5 086	0,25	4 600	0,23
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 102	0,05	818	0,04
<i>Personnel</i>	23	0,00	25	0,00
<i>PERSONNEL - AVANCES ET ACPTES</i>			23	0,00
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	1 079	0,05	770	0,04
. Organismes sociaux	598	0,03	749	0,04
<i>URSSAF....</i>	3	0,00		
<i>Retraite</i>	123	0,01	441	0,02
<i>PREVOYANCE</i>	40	0,00		
<i>Ch._ sociales s/congés à payer</i>	432	0,02	308	0,02
. Etat, impôts sur les bénéfiques	101	0,00	135	0,01
<i>Etat impôt sur les bénéfiques</i>	101	0,00	135	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2020		31/12/2019	
	(12 mois)		(12 mois)	
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	241	0,01	79	0,00
PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IR)	12	0,00		
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	229	0,01	79	0,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	7 826	0,38	7 517	0,38
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 038 171	100,00	1 969 390	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			434 708	100,00	443 596	100,00	-8 888	-1,99	
Cotisations			434 700	100,00	443 590	100,00	-8 890	-1,99	
Pduits divers gestion			8	0,00	6	0,00	2	33,33	
Total des produits d'exploitation (I)			434 708	100,00	443 596	100,00	-8 888	-1,99	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			71 889	16,54	104 771	23,62	-32 882	-31,37	
ETUDES ET PRESTATIONS			2 460	0,57			2 460	N/S	
Fournitures non stock. eau, énergie			1 310	0,30	1 888	0,43	-578	-30,60	
Fournit. entretien & petit equip.			111	0,03	49	0,01	62	126,53	
Fournitures administratives			2 831	0,65	2 277	0,51	554	24,33	
Charges / nettoyage_local			810	0,19	1 908	0,43	-1 098	-57,54	
LOCAT° MAT. DE BUREAU			1 169	0,27			1 169	N/S	
Charges locatives et de copropriété			3 191	0,73	6 232	1,40	-3 041	-48,79	
Entretien sur biens mobiliers			490	0,11	1 916	0,43	-1 426	-74,42	
Maintenance Informatique			1 423	0,33	271	0,06	1 152	425,09	
Primes d'assurance			1 337	0,31	2 204	0,50	-867	-39,33	
Honoraires			4 582	1,05	4 582	1,03		0,00	
HONORAIRES / COMPTABILITE			9 595	2,21	4 745	1,07	4 850	102,21	
HONORAIRES / SOCIAL			1 370	0,32	689	0,16	681	98,84	
HONORAIRES DIVERS			154	0,04	2 200	0,50	-2 046	-92,99	
LIVRE 160 ANS					2 000	0,45	-2 000	-100,00	
Communication-Documents			4 938	1,14	433	0,10	4 505	N/S	
COLIS PUPILLES			11 206	2,58			11 206	N/S	
Frais de sortie des pupilles			7 322	1,68	41 803	9,42	-34 481	-82,47	
Frais de déplacements			7 402	1,70	7 763	1,75	-361	-4,64	
Missions			4 390	1,01	19 548	4,41	-15 158	-77,53	
Frais timbres et affranchissements			2 604	0,60	1 553	0,35	1 051	67,68	
Orange Wanadoo téléphone			2 172	0,50	2 182	0,49	-10	-0,45	
Services bancaires et assim.			1 024	0,24	529	0,12	495	93,57	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 949	0,45	2 020	0,46	-71	-3,50	
TAXE D'APPRENTISSAGE			80	0,02	83	0,02	-3	-3,60	
Formation continue (organisme)			70	0,02	156	0,04	-86	-55,12	
Taxes foncieres			896	0,21	885	0,20	11	1,24	
Autres impots locaux			903	0,21	896	0,20	7	0,78	
Salaires et traitements			12 036	2,77	13 076	2,95	-1 040	-7,94	
Salaires appointements commissions			9 881	2,27	10 041	2,26	-160	-1,58	
Congés payés			1 019	0,23	831	0,19	188	22,62	
Primes et gratifications			1 135	0,26	2 204	0,50	-1 069	-48,49	
Charges sociales			2 069	0,48	3 241	0,73	-1 172	-36,15	
COTISAT° A L'URSSAF			1 137	0,26	2 142	0,48	-1 005	-46,91	
COTISAT° RETRAITES			182	0,04	360	0,08	-178	-49,43	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
COTISAT° PREVOYANCE	91	0,02	102	0,02	-11	-10,77
Cot° autres organism. socx	124	0,03	101	0,02	23	22,77
AUTRES CHARGES SOCIALES	451	0,10	451	0,10		0,00
Medecine du travail, pharmacie	84	0,02	84	0,02		0,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9 400	2,16	9 036	2,04	364	4,03
DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	118	0,03			118	N/S
DOT AMORT S/IMMO CORP.	9 282	2,14	9 036	2,04	246	2,72
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	310 410	71,41	300 579	67,76	9 831	3,27
Charges diverses gestion courante	1	0,00			1	N/S
Allocations 1er trimestre	45 409	10,45	41 210	9,29	4 199	10,19
Allocations 2° trimestre	45 409	10,45	41 340	9,32	4 069	9,84
Allocations 3° trimestre	50 433	11,60	47 176	10,63	3 257	6,90
Allocations 4° trimestre	50 433	11,60	53 135	11,98	-2 702	-5,08
Allocat° Except°_ 3e CYCLE	12 000	2,76	10 800	2,43	1 200	11,11
Primes été	16 600	3,82	16 600	3,74		0,00
Primes hiver	15 600	3,59	15 300	3,45	300	1,96
Prix encouragement	17 120	3,94	7 763	1,75	9 357	120,53
Aides exceptionnelles	57 405	13,21	59 423	13,40	-2 018	-3,39
UJM CLARTE-COLONNIE VACANCES			7 832	1,77	-7 832	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)	407 753	93,80	432 723	97,55	-24 970	-5,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	26 955	6,20	10 872	2,45	16 083	147,93
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
Revenus valeurs mobil. placement	8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	8 490	1,95	21 927	4,94	-13 437	-61,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	35 445	8,15	32 799	7,39	2 646	8,07
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Dons / loges	15 984	3,68	35 667	8,04	-19 683	-55,18
Dons individuels	14 855	3,42	15 321	3,45	-466	-3,03
PRODUITS/ EX. ANTERIEURS	2 290	0,53			2 290	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	33 129	7,62	50 988	11,49	-17 859	-35,02
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	101	0,02	135	0,03	-34	-25,18
Impôts/ Produits financiers	101	0,02	135	0,03	-34	-25,18
Total des Produits (I+III+V+VII)	476 327	109,57	516 511	116,44	-40 184	-7,77
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	407 854	93,82	432 858	97,58	-25 004	-5,77
RÉSULTAT NET	68 473	15,75	83 652	18,86	-15 179	-18,14
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS
AU 31 DECEMBRE 2020 ET 2019**

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux :

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain	60 980 €
Constructions	235 381 €
Agencements des constructions	<u>11 183 €</u>
	<u>Soit une valeur brute globale de 307 544 €</u>
<u>Moins</u>	
Amortissements cumulés / Constructions et Agencements :	< <u>231 952 €</u> >
	<u>Valeur nette des constructions 75 592 €</u>

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 19 639 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 17 814 €.
- S'agissant des agencements des constructions dont le solde brut global est de 11.183 € (ci-dessus), figure dans ce compte une facture de travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour un montant 4 301 € ; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 1 536 €.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 6 369 €.

Le matériel informatique présente un solde brut de 2 241 € ; il s'agit de l'acquisition d'un ordinateur en octobre 2019.

Ce matériel est amorti pour un montant total de 892 € à la clôture du 31 décembre 2020.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 9 260 €.

3. Provision pour fonds de roulement concernant l'immeuble contenant les bureaux

281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ Des valeurs mobilières pour un montant total de 1 810 678 €
détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel »	62 171 €
* 7 comptes TONIC OBL	846 100 €
* un Livret Bleu (intérêts inclus) :	84 052 €
* Intérêts courus au 31/12/2019 sur bons de caisse et Livret :	32 455 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 900 €
* OBLIG. STORK DMS 12Y :	535 000 €

Montant total des Valeurs Mobilières : 1 810 678 €

➤ Des disponibilités pour un montant total de : 147 258 €

➤ Un acompte versé au fournisseur Toshiba	225 €
➤ Des charges constatées d'avance (Il s'agit de charges courantes d'exploitation)	930 €

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 409 871 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 366 907 €, correspondant à 4 années et demi d'allocations aux pupilles.
- Une réserve financière, actuellement de 42 964 €,

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 552 001 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

- Des dettes - fournisseurs : 5 784 €
(Dont des factures non parvenues pour 5 086 €)
- Des dettes sociales : 1 700 €
- Des dettes fiscales : 342 €

Et les détails des soldes figurant dans les trois rubriques ci-dessus apparaissent au bilan-passif détaillé ci-joint.

COMPTE DE RESULTAT

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en baisse de 16 779 €, par rapport à ceux de l'année 2019.

Les dons individuels sont en baisse de 466 € par rapport à ceux de l'année 2019.

PRODUITS FINANCIERS

Voici la décomposition du résultat financier figurant au compte de résultat ci-joint :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+ 411 €
Revenus des C.A.T. TONIC CROISSANCE	+ 7 406 €
Revenus des parts sociales B CCM (Crédit Mutuel)	+ 673 €
soit un résultat financier brut	<u>+ 8.490 €</u>

Il est à noter que la plupart des produits financiers perçus en 2020 ont subi un prélèvement à la source.

Seuls les produits des parts sociales du Crédit Mutuel (d'un montant de 673 €) font l'objet d'un impôt sur les sociétés au taux de 15%, soit 101 € inscrits au compte de résultats.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2019 et 2020 :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Charges externes	71 889 €	104 771 €
<i>(Dont : Frais de sorties des pupilles = 7.322 €)</i>		
Impôts et taxes	1 949 €	2 020 €
Salaires & Charges	14 105 €	16 317 €
<i>(soit : Salaires : 12 036 € et charges sociales : 2 069 €)</i>		
Dotations aux amortissements	9 400 €	9 036 €
	<u>97 343 €</u>	<u>132 144 €</u>
Versements aux pupilles	310 410 €	300 579 €
TOTAUX :	<u>407 753 €</u>	<u>432 723 €</u>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 68 473 € contre 83 652 € l'année précédente.

Nous vous proposons :

- d'affecter l'excédent de 68 473 € au « Fonds associatif sans droit de reprise » figurant au bilan-passif.
- Et, au titre du résultat financier, de prélever sur ce même fonds le montant de 572 € afin de les affecter au compte « Réserve / legs » figurant au bilan-passif.
(Ces 572 € correspondent au revenu financier net des parts sociales / Crédit Mutuel__ après IS au taux de 15%, soit 101 €)

II- BUDGET PREVISIONNEL 2022

Cotisations 13,5€*31000	418 500,00 €	Allocations trimestrielles	240 000,00 €
DONS	45 000,00 €		
		Primes études supérieures	15 000,00 €
Produits financiers	10 000,00 €		
		Aides exceptionnelles	50 000,00 €
		Primes été et hiver	35 000,00 €
		Prix d'encouragement	18 500,00 €
		Actions sociales & culturelles	35 000,00 €
		Frais Généraux	80 000,00 €
TOTAUX	473 500,00 €		473 500,00 €

III- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonnique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention déjà approuvée par l'Assemblée

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

Paris-La Défense, le 18 février 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOLIDARITE JEUNESSE

Orphelinat Maçonique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de l'association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces

risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 février 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe SOUMAH